



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 26 août 2019** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Yvon Yelle, conseiller

Sont également présentes :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 2.1 Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Demande d'aide financière - Autorisation

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

19-08-0238

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

19-08-0239

2.1 FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme FIMEAU* (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il est nécessaire de remplir un formulaire de demande et d'y joindre une résolution du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

que:

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;
- la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19-08-0240

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière